

DOCUMENT DE TRAVAIL CONFIDENTIEL

LA RÉFORME DU LYCÉE

Réunions des 9 et 10 novembre
2009 avec les organisations
syndicales, les associations de
parents d'élèves et les
organisations lycéennes

PROJET-PROJET-PROJET

ministère
éducation
nationale 


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pistes de réflexion pour la classe de seconde et le cycle terminal



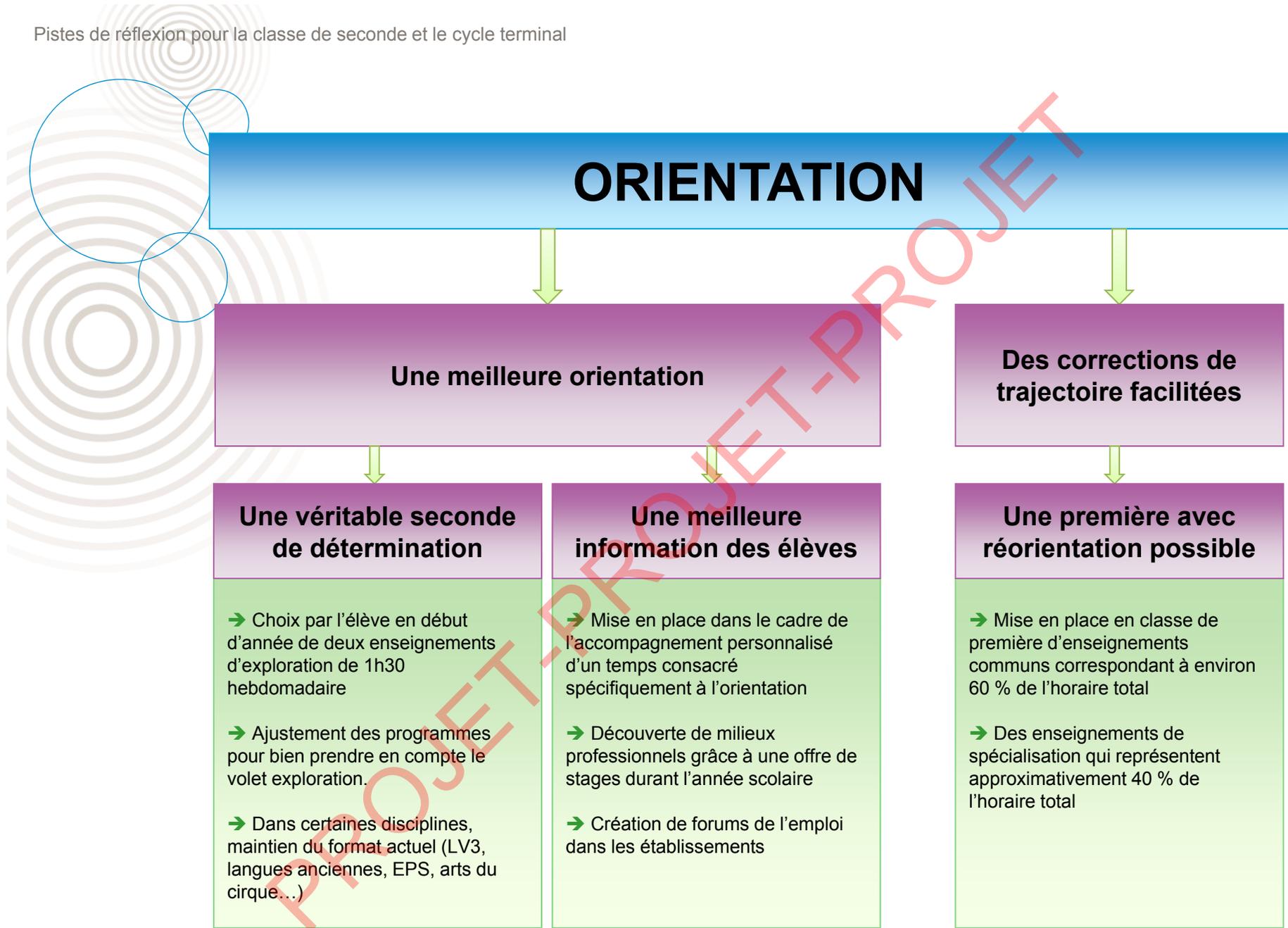
Thèmes de la réforme



Objectifs de la réforme



**Mesures en discussion avant
l'arbitrage du ministre**



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque élève bénéficie de la seconde à la terminale de 2 heures d'accompagnement personnalisé incluses dans l'horaire-élève

Un accompagnement adapté à l'élève

- De l'aide individualisée et/ou du perfectionnement pour les élèves et l'apprentissage de méthodes de travail
- De l'apprentissage de l'autonomie par le biais de travaux de type TPE, l'heure de TPE étant par ailleurs maintenue en classe de 1ère
- Des temps consacrés à l'élaboration du projet d'orientation des élèves avec, par exemple, la découverte de milieux professionnels

Réalisé par les enseignants

- L'équipe pédagogique définit un projet d'utilisation des 2 heures d'accompagnement personnalisé
- Ce projet répond aux besoins des élèves et s'inscrit dans le cadre de l'année scolaire
- L'accompagnement personnalisé est mis en œuvre par les enseignants

Distinct des heures de cours

- L'accompagnement personnalisé est différent du face-à-face pédagogique classique
- En classe 2nde et de 1ère l'accompagnement est organisé de manière transversale. En classe de terminale, l'accompagnement a plus vocation à être mis en œuvre dans les enseignements de spécialisation
- Les enseignants recevront dès 2010 une formation spécifique dédiée à l'utilisation de ce nouveau temps pédagogique

INITIATIVE ET RESPONSABILITE

Les établissements disposent d'un volume d'heures-professeur pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves

Des heures-élève et professeur inchangées

- Les heures permettant actuellement les dédoublements par discipline sont maintenues mais, sous réserve de la demi-heure d'ECJS qui reste individualisée, elles sont globalisées pour permettre la constitution de groupes à effectif réduit en fonction des besoins des élèves
- La répartition par l'équipe pédagogique des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation de salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places

Des objectifs définis localement

- L'équipe pédagogique arrête un projet d'utilisation des 2 heures d'accompagnement personnalisé et des heures globalisées permettant la constitution de groupes à effectif réduit
- Ce projet est examiné par le conseil pédagogique
- Il est présenté par le proviseur au conseil d'administration

Une utilisation la plus pertinente possible

- Comme les 2 heures d'accompagnement personnalisé, les heures globalisées permettant la constitution de groupes à effectif réduit peuvent être utilisées, en fonction des besoins des élèves
- Le projet pédagogique arrêté pour l'utilisation de ces heures peut prévoir un cadre autre qu'hebdomadaire

REEQUILIBRAGE DES SERIES

Un rééquilibrage est opéré entre la voie générale et la voie technologique et, au sein de la voie générale, entre les différentes séries

Le rééquilibrage entre les différentes séries

- Les deux voies ainsi que les séries actuelles sont maintenues
- Dans la voie générale, le tronc commun en classe de 1ère permet la constitution de classes réunissant les élèves des différentes séries en vue de l'acquisition d'une culture commune ou de la mise en place de groupes de compétences en langue
- Le niveau en sciences de la série S est conforté. Un enseignement de grands enjeux du monde contemporain est introduit dans la série L. Dans les séries ES et L un nouveau programme d'histoire-géographie, plus tourné vers la préparation à l'enseignement supérieur, est mis en place en classe terminale
- Chaque série, par un jeu d'enseignements de spécialité au choix, constitue une voie d'accès à des filières d'excellence clairement identifiées

Le rééquilibrage entre les différentes voies

- La découverte en classe de 2nde de la voie technologique est favorisée
- Les enseignements communs en 1ère des voies générale et technologique sont rapprochés
- Les séries STI et STL sont renouvelées, les possibilités d'accès à des études supérieures de technicien supérieur ou d'ingénieur étant clairement réaffirmées

APPRENTISSAGE DES LANGUES

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent maîtriser deux ou trois langues de communication

L'enseignement en groupes de compétences

- Durant toute la scolarité au lycée l'enseignement en langue est réalisé en groupes de compétences
- Les programmes et les horaires de langues sont communs aux différentes séries
- Les horaires de LV1 – LV2 sont globalisés afin de faciliter l'enseignement par groupes de compétences

Le développement des DNL

- A chaque fois que cela est possible, un enseignement en langue étrangère est proposé aux élèves
- La reconnaissance des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) est encouragée

La série L, série de l'excellence linguistique

- Pour les élèves de la série L, l'enseignement commun aux autres séries des langues vivantes est complété par une approche plus culturelle des langues avec un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère
- Les élèves de la série L qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes

SOUTIEN SCOLAIRE

Les élèves qui le souhaitent bénéficient de stages en cours d'année ou durant les vacances scolaires ainsi que d'un tutorat

Des stages de remise à niveau et de correction de trajectoire

- Les élèves peuvent, sur proposition du conseil de classe, suivre durant l'année ou les vacances scolaires des stages de remise à niveau afin d'éviter de redoubler
- De même des stages « passerelle » permettant de changer de voie ou de série peuvent, sur proposition du conseil de classe, être offerts aux élèves qui souhaitent en classe de 1ère changer de série ou de voie
- Ces stages, d'une durée de deux semaines, ne sont pas imposés aux élèves. Ils sont assurés par les enseignants volontaires

Un tutorat durant toute la scolarité au lycée

- Tout élève qui le souhaite peut, durant toute sa scolarité au lycée, bénéficier d'un tutorat
- Le tutorat est assuré par des enseignants, dont les documentalistes, ou des CPE volontaires
- Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves de la classe de seconde à la classe de terminale
- Le tuteur aide l'élève dans ses choix et crée une dynamique au sein du groupe. Il ne se substitue ni au professeur principal, ni au conseiller d'orientation-psychologue

VIE LYCEENNE

Le lycée doit favoriser la responsabilisation des lycéens et faciliter l'accès à une nouvelle dimension culturelle au sein même des établissements

Garantir les libertés des lycéens

- Les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens sont réécrits pour prendre en compte l'évolution de la place des lycéens
- La formation des délégués lycéens est renforcée pour leur permettre de mieux exercer leurs responsabilités et de renforcer leur pouvoir de proposition dans les différents conseils
- La place et le rôle des différents conseils sont redéfinis pour une plus grande efficacité de ces instances

Valoriser l'engagement des lycéens

- L'engagement et le bénévolat des lycéens sont encouragés, qu'il s'agisse des responsabilités prises au lycée ou en dehors
- Cet engagement est valorisé dans le dossier scolaire. Une aide à la rédaction de CV valorisant cet engagement, des partenariats avec des associations accueillant des lycéens ou encore la prise en considération des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement sont également possibles

La culture, nouvelle dimension de la vie lycéenne

- La vie culturelle au sein même des établissements est stimulée
- Un service de vidéo à la demande, équivalent moderne des ciné-clubs, est mis en place dans tous les lycées. Les lycéens proposent eux-mêmes la programmation, préparent les séances, assurent la présentation du film choisi et animent les débats qui suivent la projection
- Des partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont conclus

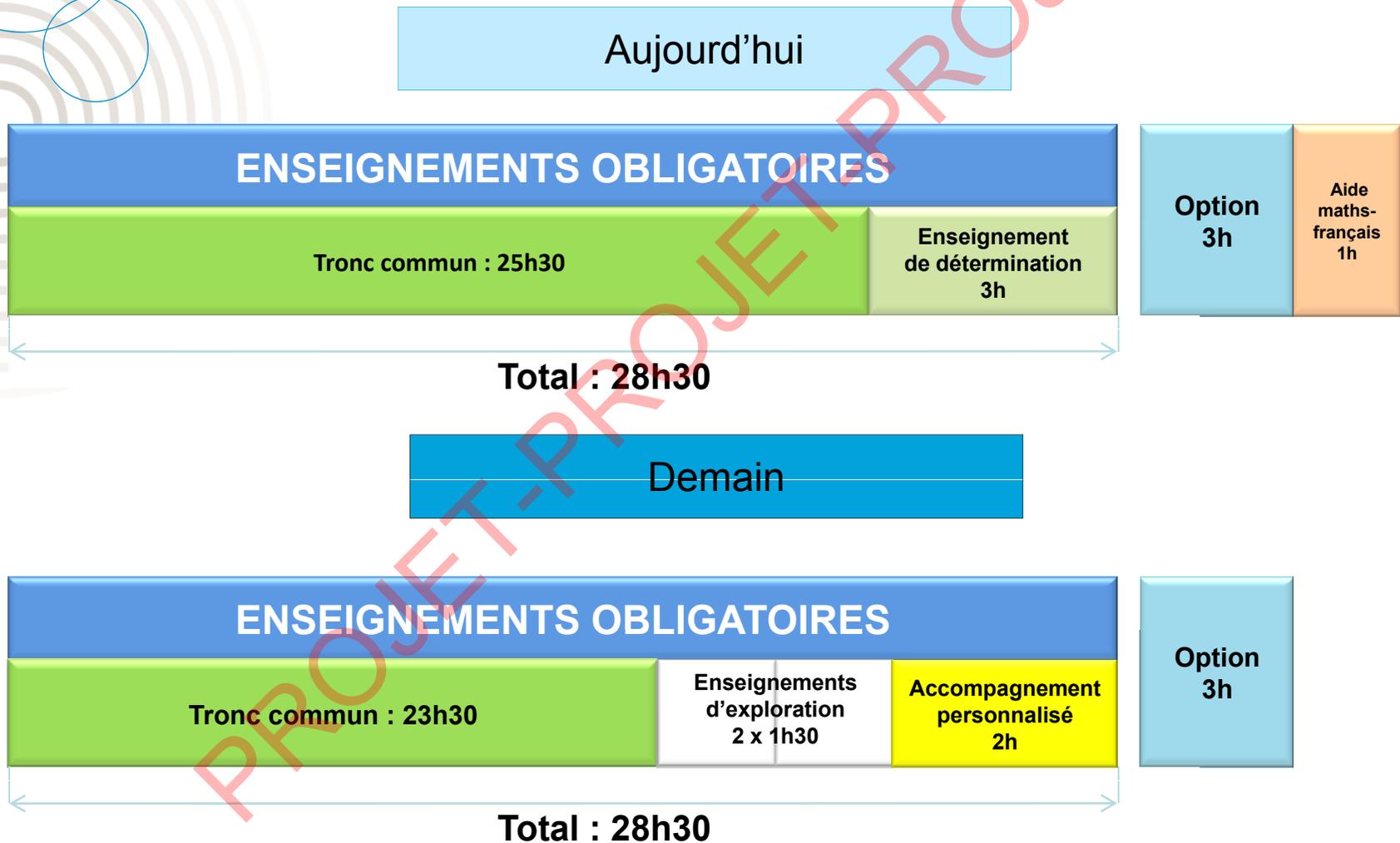


PROPOSITION D'ARCHITECTURE

pour la classe de seconde
et le cycle terminal

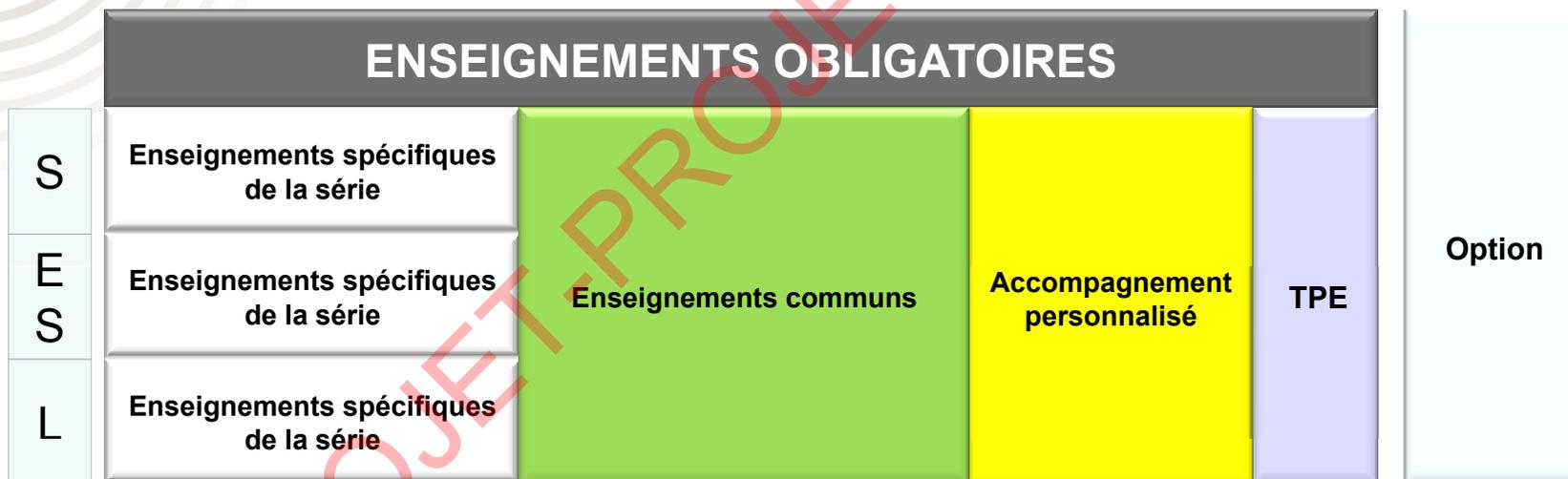
PROJET-PROJET-PROJET

Une classe de seconde qui est une véritable classe de détermination et non de pré-orientation

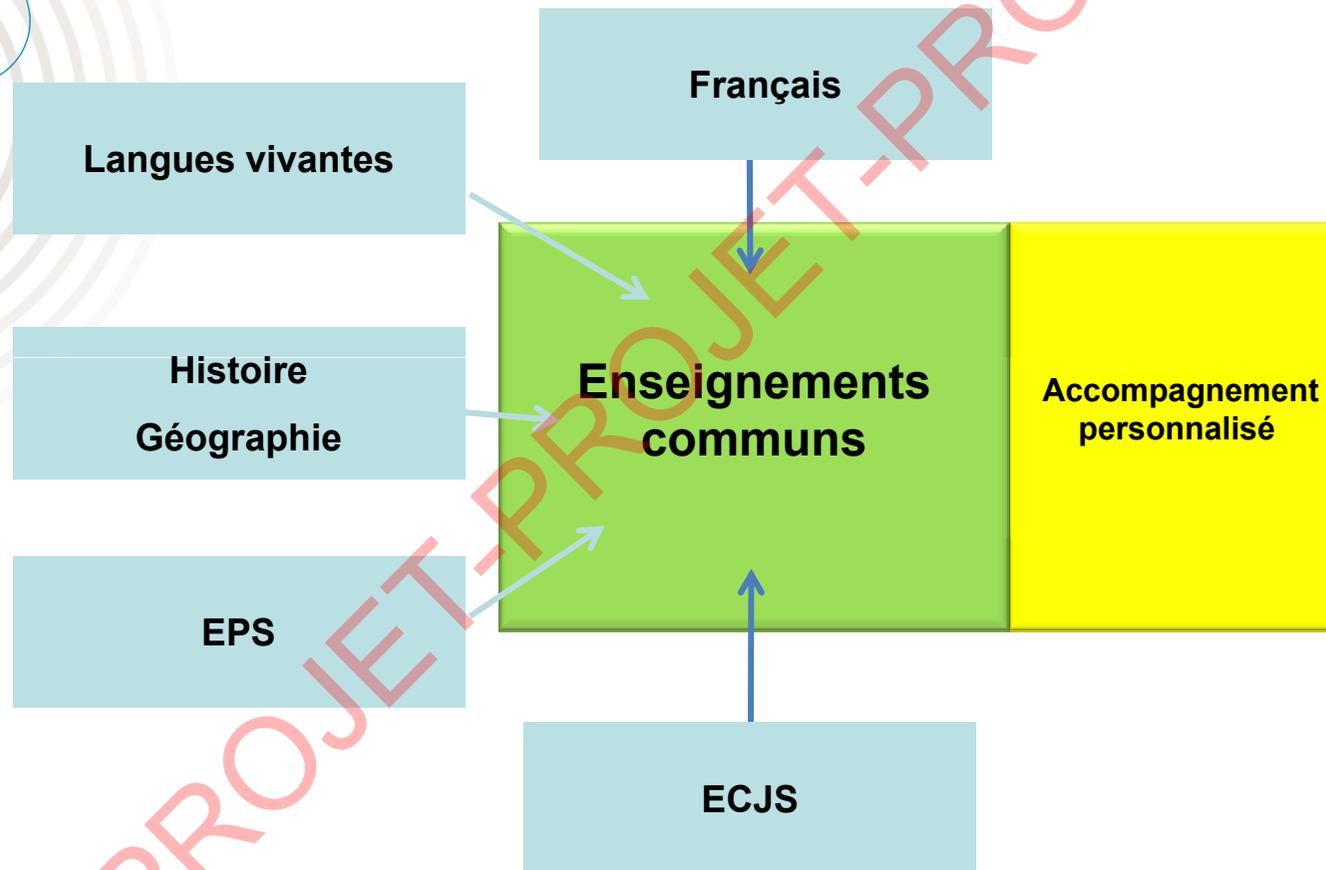


Le cycle terminal est plus équilibré grâce à une classe de première avec des enseignements communs qui autorise les corrections de trajectoire

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA CLASSE DE PREMIERE



Cycle terminal : les enseignements communs de la classe de première

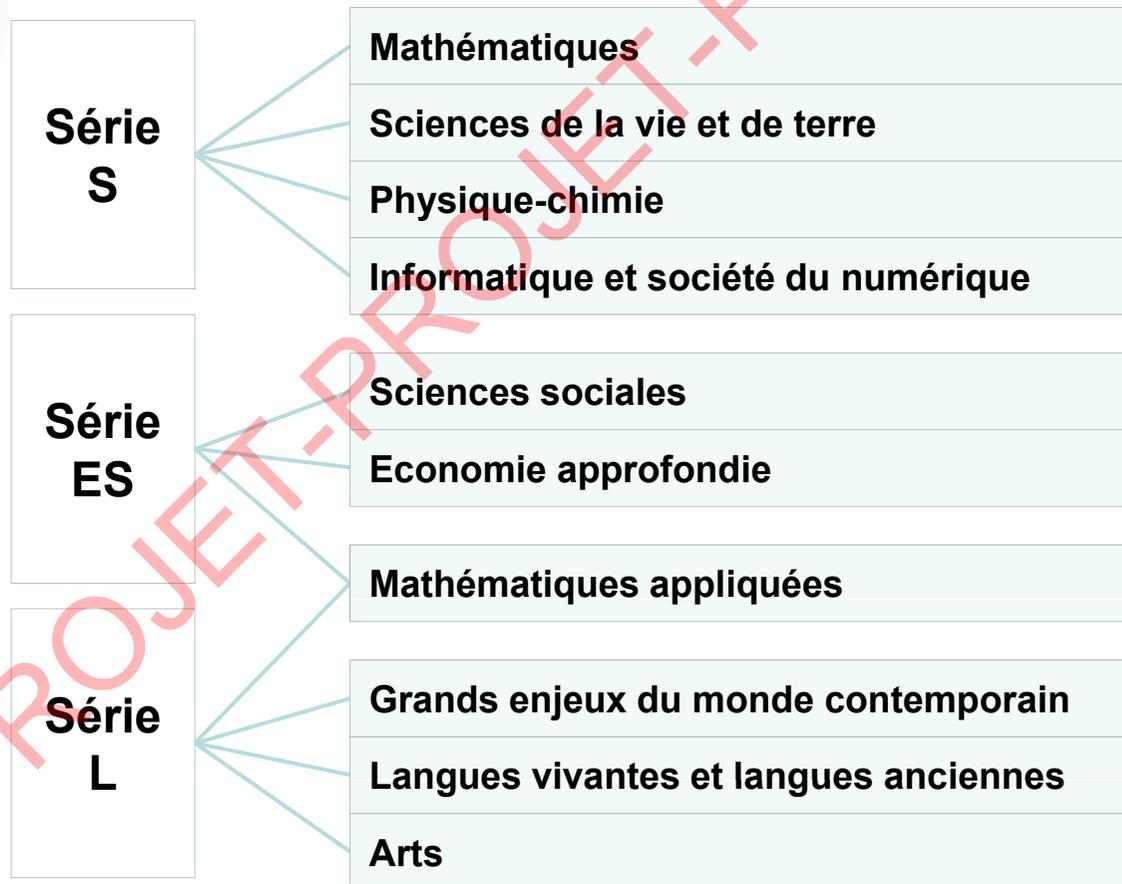


Une classe terminale avec un meilleur équilibre entre des séries plus spécialisées qui toutes permettent l'accès à des voies d'excellence clairement identifiées

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA CLASSE DE TERMINALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES							Option
S	Enseignement de spécialité au choix	Enseignements spécifiques de la série	Enseignements généraux	EPS	LV1	Accompagnement personnalisé	
E	Enseignement de spécialité au choix	Enseignements spécifiques de la série	Enseignements généraux		et		
S	Enseignement de spécialité au choix	Enseignements spécifiques de la série	Enseignements généraux		LV2		
L	Enseignement de spécialité au choix	Enseignements spécifiques de la série	Enseignements généraux				

En classe de terminale, les élèves peuvent désormais choisir comme enseignement de spécialité au choix dans les séries de la voie générale...



Des innovations pédagogiques majeures sur le cycle terminal

- En histoire-géographie, un programme commun à toutes les séries en seconde et en première qui va jusqu'à nos jours puis en terminale L et ES un enseignement hebdomadaire de quatre heures en histoire et en géographie plus orienté vers les méthodes et les outils
- En série L, un enseignement de 3 heures hebdomadaires sur les grands enjeux du monde contemporain
- En terminale ES, un enseignement au choix de 1 heure 30 hebdomadaire de sciences économiques approfondies, ou de sciences sociales
- En série S un enseignement de 2 h hebdomadaires d'informatique et société du numérique
- Dans la voie technologique, la refonte des séries STI et STL qui sont plus tournées vers l'enseignement supérieur